Nations Unies A/57/156

Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 41 de la liste préliminaire*
Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le cadre des préparatifs de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à une évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour. Le Secrétaire général a désigné un groupe de 12 personnalités éminentes pour s'acquitter de cette tâche. Le rapport de l'évaluation indépendante figure dans le document A/57/__. Dans sa résolution 56/218 du 21 décembre 2001, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'évaluation indépendante et de faire des propositions sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le présent rapport donne suite à cette demande.

* A/57/50/Rev.1.

02-47016 (F) 140802 140802

L'évaluation indépendante contenant une analyse détaillée des succès obtenus et des problèmes rencontrés dans l'application du Nouvel Ordre du jour, le présent rapport commence par appeler l'attention sur les enseignements tirés de l'application du Nouvel Ordre du jour. Des propositions sont ensuite formulées sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qui est recommandé comme nouveau cadre de politique générale pour le développement de l'Afrique. Le rapport s'achève sur un certain nombre de recommandations pour appuyer l'application du Nouveau Partenariat, l'accent étant mis sur un ensemble de mesures soigneusement ciblées que prendront les pays africains ainsi que la communauté internationale.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–3	4
II.	Enseignements tirés de l'application du Nouvel Ordre du jour	4–11	4
III.	Propositions sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12–28	6
IV.	Recommandations	29–39	9
V.	Conclusions	40	11

I. Introduction

1. Dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, l'Assemblée générale a adopté le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ainsi qu'un calendrier d'examen périodique du Nouvel Ordre du jour. Par la suite, dans sa résolution 51/32 du 6 décembre 1996 relative à l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour, l'Assemblée a décidé de procéder à l'examen et à l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour en 2002. Dans ses conclusions concertées 1999/2[1] adoptées au cours du débat consacré aux questions de coordination en 1999 sur le thème « Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies », le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général de faire procéder à une évaluation indépendante des résultats du Nouvel Ordre du jour (par. 22).

2. Dans sa résolution 55/216 du 21 décembre 2000, l'Assemblée générale a souligné que l'étude devait être de qualité, indépendante et de haut niveau. En juin 2001, le Secrétaire général a désigné un groupe de 12 personnalités éminentes, appuyé par une équipe restreinte de consultants, pour procéder à l'évaluation indépendante. Dans sa résolution 56/218, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'évaluation et a décidé que le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 se réunirait pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée afin d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour et des initiatives connexes sur la base du rapport du Secrétaire général relatif à l'évaluation, ainsi que des propositions du Secrétaire général sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le présent rapport fait suite à la demande susmentionnée et se fonde sur les résultats de l'évaluation indépendante.

3. L'évaluation indépendante contenant une analyse détaillée des succès obtenus et des problèmes rencontrés dans l'application du Nouvel Ordre du jour, le présent rapport appelle l'attention sur les principaux enseignements tirés de l'expérience. Il contient également des propositions sur les modalités du futur engagement de l'Organisation des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. On y formule en guise de conclusion quelques recommandations sur la façon dont les pays africains et la communauté internationale pourront améliorer l'application du Nouveau Partenariat.

II. Enseignements tirés de l'application du Nouvel Ordre du jour

4. Les auteurs de l'évaluation indépendante ont retenu cinq principaux enseignements pouvant être tirés de l'expérience de l'application du Nouvel Ordre du jour. Le Secrétaire général voudrait formuler les observations ci-après sur les enseignements en question :

5. **La paix et la sécurité sont essentiels pour le développement**. Il convient de rappeler cet enseignement dans la mesure où, bien qu'on ait reconnu dans le Nouvel Ordre le lien vital qui existe entre la paix et le développement, la décennie des années 90 a été marquée en Afrique par plus de conflits violents et inextricables et d'atrocités liées à la guerre que le continent ait jamais connus. Dans tous les pays et sous-régions touchés par des conflits violents et des troubles civils, le développement a gravement souffert. Dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a noté : « Ces dernières années, l'Afrique considérée dans son ensemble a commencé à réaliser des progrès sensibles dans les domaines économique et social. Toutefois, dans bien des régions, l'existence de conflits fait que ces progrès sont difficiles, voire impossibles » (par. 2). Comme suite à ce rapport, l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique pour surveiller l'application des recommandations figurant dans le rapport. Le Groupe de travail s'est réuni en 2000 et 2001. Une équipe spéciale interorganisations et interdépartementale a été créée pour surveiller étroitement l'application des recommandations et préparer le rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée. Le rapport d'activité qui sera présenté à l'Assemblée à sa cinquante-septième session donne des

détails sur les mesures qui ont été prises pour gérer les conflits en Afrique. Plus récemment, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée et au Conseil de sécurité un rapport sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574 et Corr. 1) à la suite duquel le Conseil a créé le Groupe de travail spécial pour la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Bien qu'un certain nombre de mesures aient été prises pour réduire et régler les conflits en Afrique au cours de la décennie, il reste encore beaucoup à faire. En tirant des enseignements de l'expérience des années 90, on doit continuer d'exécuter des programmes et projets économiques formulés par le Nouveau Partenariat tout en renforçant les processus et les institutions pour la prévention et la gestion des conflits, car il va de soi qu'il ne saurait y avoir de développement sans la paix et que la paix n'est pas durable en l'absence du développement. Le système des Nations Unies continuera de promouvoir activement la paix et la sécurité en Afrique.

6. **La coopération pour le développement avec l'Afrique exige une nouvelle orientation**. La nécessité de revoir l'orientation de la coopération internationale pour le développement avec l'Afrique est de plus en plus reconnue. À cet égard, deux points mis en évidence dans le rapport d'évaluation doivent être pris en considération. Premièrement, il a été admis que la primauté absolue accordée à la libéralisation, à la privatisation et aux réformes du marché en Afrique au cours de la période du Nouvel Ordre du jour a montré ses limites. Deuxièmement, on a fait observer qu'il faudrait permettre aux pays africains, avec la participation de la société civile, de concevoir, de diriger et d'appliquer leurs politiques et programmes en fonction de leurs besoins et de leur situation, ce qui leur donnerait le sentiment que les programmes leur appartiennent. Il s'agit là d'une composante importante qui favorise l'engagement, inspire confiance et améliore les perspectives d'application active.

7. **Les engagements doivent être tenus**. Le Nouvel Ordre du jour était un pacte d'engagements réciproques et de responsabilités mutuelles conclu par les pays africains et la communauté internationale. Toutefois, il a été indiqué dans l'évaluation indépendante que les composantes du Nouvel Ordre du jour avaient été partiellement appliquées par les gouvernements africains et ne l'avaient pas été du tout par la communauté des donateurs. Cela explique en partie l'échec relatif de l'application du Nouvel Ordre du jour. Il importe qu'à l'avenir les engagements soient tenus. Les engagements pris par la communauté internationale dans le Nouvel Ordre du jour au sujet de l'aide, du commerce et de l'allégement de la dette restent pertinents et il faudrait veiller à les appliquer plus vigoureusement dans le contexte du Nouveau Partenariat. La justification par les pays africains de l'utilisation des ressources des donateurs devrait aller de pair avec l'examen de la manière dont les donateurs fournissent l'aide comme il est proposé dans le rapport d'évaluation. À cet égard, il faudrait mettre en place des mécanismes appropriés pour surveiller les engagements des donateurs en faveur de l'Afrique; l'examen de ces engagements devrait aller au-delà des politiques et pratiques en matière d'aide et porter sur le commerce et l'agriculture.

8. Il faudra mettre en place un mécanisme de contrôle efficace pour évaluer périodiquement les progrès accomplis et s'assurer que toutes les parties tiennent leurs engagements. Plusieurs formules peuvent être envisagées pour un tel mécanisme. L'une serait de créer dans chaque pays africain un mécanisme de contrôle national qui non seulement rendra compte de l'action du gouvernement pour un programme particulier, par exemple le Nouveau Partenariat, mais sera également chargé de rendre compte de l'appui qu'apporte la communauté internationale. Ces rapports pourraient être examinés au cours de forums consultatifs nationaux sur le programme. Cette formule présenterait de toute évidence l'avantage de renforcer le sentiment d'appropriation nationale et la connaissance du programme au niveau national. Une autre formule serait de relier le mécanisme de contrôle à une organisation sous-régionale ou régionale qui serait chargée de rassembler et d'analyser les données et les informations émanant des gouvernements nationaux et d'organiser des réunions sous-régionales ou régionales des parties prenantes pour procéder périodiquement à un échange de données d'expérience sur l'application des programmes. Une troisième formule serait de charger un groupe indépendant d'éminentes personnalités, appuyé par des experts techniques, de procéder à un examen périodique des engagements convenus dans un programme et de présenter un rapport qui pourrait servir de base à une évaluation critique mutuelle (examen par des pairs). Le mécanisme d'évaluation critique mutuelle conçu pour le Nouveau Partenariat a adopté ce dernier modèle.

9. La nécessité de concevoir un mécanisme de contrôle s'accompagne aussi de la nécessité de fixer des indicateurs et des cibles précis pour les objectifs qui sont énoncés dans un programme. Les indicateurs sont particulièrement utiles pour l'établissement de points de référence communs pour évaluer les progrès ou l'absence de ceux-ci. Il faudrait s'employer particulièrement dès le début de l'évaluation d'un programme à définir un certain nombre d'indicateurs et de cibles pour mesurer les objectifs convenus. Le Nouveau Partenariat a fixé deux cibles principales concernant le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le niveau de l'aide publique au développement (APD). Il est indiqué dans l'évaluation indépendante que le manque d'indicateurs se rapportant aux objectifs et politiques du Nouvel Ordre du jour, à l'exception de la croissance et de l'aide, n'a pas permis d'en contrôler avec précision l'application par les acteurs concernés. Sans un certain nombre de cibles et d'indicateurs, l'évaluation des résultats en ce qui concerne la mise en oeuvre des objectifs convenus dans un programme n'aboutit trop souvent qu'à de simples généralisations.

10. **Il reste essentiel de plaider sans relâche en faveur du développement de l'Afrique**. L'une des contributions reconnues du système des Nations Unies à l'appui au développement de l'Afrique, en particulier au cours des 10 dernières années, a été la sensibilisation croissante de la communauté internationale aux besoins de la région. Cela a contribué à mieux apprécier non seulement les résultats obtenus, mais aussi les difficultés rencontrées dans la région. Les préoccupations de l'Afrique ont ainsi été mises en évidence dans les déclarations des conférences mondiales et dans la Déclaration du Millénaire[2]. Il est d'une importance vitale que le système des Nations Unies reste à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique. Toutefois, d'autres partenaires du développement ont aussi un rôle à jouer dans ce domaine.

11. **Il convient d'améliorer la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies en Afrique**. La croissance des activités des organismes des Nations Unies s'accompagne de la nécessité d'améliorer la coordination et la collaboration entre eux. Cela témoigne de la prise de conscience du fait qu'une coordination et une collaboration accrues peuvent produire des résultats qui dépassent la somme de la contribution de chacun et multiplient l'incidence globale du système. La réalisation de ces objectifs exige plus de ressources pour l'Afrique ainsi qu'une plus grande cohérence des opérations. Les modalités exposées dans la section ci-après traiteront de certaines des préoccupations formulées dans le rapport d'évaluation.

III. Propositions sur les modalités du futur engagement de l'Organisation Nations Unies dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

12. Dans son discours liminaire au débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2001, le Secrétaire général a promis l'appui de l'ONU à la réalisation du Nouveau Partenariat.

13. Les modalités du futur engagement de l'ONU dans le Nouveau Partenariat sont fondées sur les prémisses suivantes :

- La promotion de la paix et du développement en Afrique reste une priorité pour l'ONU.
- Pour la réalisation du Nouveau Partenariat, la responsabilité première revient à l'Afrique, à ses gouvernements et à ses peuples, chose conforme au principe d'initiative et de maîtrise africaines pour le Nouveau Partenariat et enseignement essentiel du Nouvel Ordre du jour. Le rôle de l'ONU est d'appuyer les efforts des Africains.
- En participant au développement de l'Afrique, les institutions et organisations du système des Nations Unies ont acquis une grande expérience qui leur servira à aider à la réalisation du Partenariat.
- Le Partenariat est un cadre intégré qui lie les questions de paix et de sécurité à la gouvernance et au développement. Cela étant, la réponse du système des Nations Unies à sa réalisation exige une démarche d'ensemble qui englobe les questions de paix et de sécurité, celles des droits de l'homme et les questions humanitaires économiques et sociales.

14. Le Partenariat contient un engagement pour réaliser plusieurs des buts de développement du millénaire et c'est là un lien important avec la

Déclaration du Millénaire dont il reflète aussi toutes les priorités visant à satisfaire les besoins spéciaux de l'Afrique : appui aux structures politiques et institutionnelles de ses démocraties neuves; étoffement des capacités de maintien de la paix en coopération avec les organisations régionales; prise de mesures spéciales pour s'atteler à réduire la pauvreté et à réaliser un développement durable en augmentant l'APD, en amplifiant les flux de capitaux privés et en édifiant des capacités d'échanges; et aider aux efforts de l'Afrique pour se donner les moyens de combattre la propagation du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et d'autres maladies contagieuses. Vu les enseignements du Nouvel Ordre du jour, dont, faute d'une série détaillée d'indicateurs, on a suivi avec peine les étapes de l'application, on propose que, là où des secteurs ne sont pas couverts par les objectifs correspondant aux buts de développement du millénaire, des indicateurs particuliers soient mis au point pour suivre les buts du Partenariat, en consultation étroite avec son Comité directeur.

15. Les institutions et organisations du système des Nations Unies appuieront de diverses manières la réalisation du Nouveau Partenariat : plaidoyers accrus, coopération technique pour renforcer les capacités, mobilisation de ressources pour son compte, surveillance et rapports d'activités à son appui et coordination renforcée dans l'exécution des programmes l'intéressant. L'engagement des Nations Unies dans le Nouveau Partenariat sera à trois niveaux : national, régional et mondial.

Niveau national

16. Au niveau national, les priorités du Nouveau Partenariat se traduiront en politiques et en programmes nationaux de mise en oeuvre. L'Organisation des Nations Unies a mis au point d'importants outils de programmation et de coordination : le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays qui serviraient à appuyer, au niveau national, les efforts de réalisation du Nouveau Partenariat. Le concours des institutions de Bretton Woods aux pays africains est fondé sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, cadre opérationnel de la Facilité du Fonds monétaire international (FMI) pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, lié au Cadre de développement intégré de la Banque mondiale et à la stratégie commune d'assistance. L'évaluation indépendante a reconnu la complémentarité de ces outils de programmation des institutions et organisations du système des Nations Unies, mais a également noté qu'ils imposent des couches supplémentaires de consultation avec les gouvernements et de rapports à faire par les institutions. Donc, pendant que le système des Nations Unies se servira des outils de programmation en place comme principal mécanisme d'engagement au niveau national, on se penchera sur la nécessité d'alléger le fardeau de la coordination pour les gouvernements et les institutions.

Niveau régional

17. Les institutions et organisations des Nations Unies reconnaissent de plus en plus l'importance d'une coordination et d'une collaboration régionales meilleures entre elles car c'est là un moyen important pour le système des Nations Unies d'aider à mettre en oeuvre le Nouveau Partenariat. C'est ainsi que le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, autrefois Comité administratif de coordination (CAC), a affirmé que « les programmes à l'échelle de l'Afrique devraient contribuer au développement de la collaboration régionale et sous-régionale »[3]. Il a également souligné que « la coordination interorganisations devrait de plus en plus s'inscrire dans une perspective régionale, ce qui serait un moyen clef d'aider l'Afrique à prendre l'initiative et à acquérir la maîtrise de son développement » et il a encouragé les organisations du système des Nations Unies « à participer aux consultations interinstitutions régionales convoquées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de déterminer de quelle manière elles pourraient contribuer à la mise en oeuvre » du Nouveau Partenariat[4].

18. En octobre 2001, la réunion de consultation annuelle régionale[5] des organismes des Nations Unies qui mènent des activités en Afrique, a examiné les enseignements tirés de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et leur application pour une réponse coordonnée du système des Nations Unies à la réalisation du Nouveau Partenariat au niveau régional. Les points suivants se sont dégagés de ces consultations : il importe d'organiser les organismes en

groupes thématiques où leurs compétences se complèteront; pour ces groupes, le système d'organismes chefs de file et cochefs de file est utile; disposer de capitaux d'amorçage favorise la collaboration dans les groupes; et il importe d'avoir un mécanisme effectif pour surveiller les activités des organismes et en rendre compte.

19. S'appuyant sur ces leçons, les institutions et organisations des Nations Unies en Afrique ont offert des recommandations pratiques pour leur engagement futur à l'appui du Nouveau Partenariat. Les institutions formeront des groupes autours de ces secteurs prioritaires; certaines serviront de chefs de file pour chacun des secteurs thématiques et se chargeront de coordonner la réponse du système des Nations Unies à tel ou tel secteur thématique du Partenariat dont six ont été identifiés pour collaboration entre institutions : infrastructure; développement des ressources humaines dont les aptitudes pédagogiques, inversion de l'exode des compétences et santé; politiques, échanges et diversification macroéconomiques; technologies de l'information et des communications; agriculture et environnement; et population et emploi. Un autre groupe thématique sur les questions humanitaires et celles des réfugiés a été identifié par les institutions et ajouté par la suite.

20. La réunion de consultation annuelle régionale a convenu également que la CEA préparerait un rapport basé sur les contributions de toutes les institutions et précisant les efforts collectifs interinstitutions à l'appui du Nouveau Partenariat. Les rapports se feront par groupe selon les sept groupes thématiques identifiés par la consultation. Les consultations annuelles régionales serviront à partager l'information et à dialoguer systématiquement sur la manière dont le système des Nations Unies dans son ensemble apporte son concours collectif aux priorités africaines pour faire rapport sur l'attitude des institutions des Nations Unies face au défi du Nouveau Partenariat.

21. À la suite de ces consultations, il y a eu un dialogue intensif entre plusieurs institutions des Nations Unies et le Secrétariat du Nouveau Partenariat s'agissant de l'appui direct au Partenariat. Mais l'un des grands problèmes pour le système des Nations Unies est d'apporter au Partenariat une réponse concertée et conforme aux décisions prises à la deuxième session ordinaire du Conseil de coordination des chefs de secrétariat et lors des consultations régionales d'octobre. À cet effet, quand on se fera une meilleure idée du Nouveau Partenariat et de ses mécanismes d'application, le Secrétaire exécutif de la CEA contactera tous les participants aux consultations régionales afin de mettre en vigueur les procédures convenues pour une réponse concertée et collective de l'ONU au Partenariat.

22. La CEA donnera périodiquement des nouvelles du Partenariat au Conseil de coordination des chefs de secrétariat et au Comité de haut niveau chargé des programmes et elle fera rapport à sa conférence commune des ministres africains des finances et de ceux du développement et de la planification économiques. Elle continuera à fournir, s'il le faut, diverses formes d'appui opérationnel et technique aux mécanismes de gouvernance du Partenariat.

Niveau mondial

23. Ces dernières années, les trois principaux organes des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ont été saisis de questions concernant l'Afrique. Ayant créé un Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, l'Assemblée a aussi délibéré périodiquement sur l'application du Nouvel Ordre du jour et a créé un Comité spécial plénier pour en faire la revue et l'évaluation finales.

24. De son côté, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs réunions sur la situation en Afrique, y a mené plusieurs missions d'établissement des faits, a tenu une réunion pour discuter de l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité en Afrique et, on le rappelle, a créé un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique (voir S/2002/207 sur le mandat de ce groupe).

25. Le Conseil économique et social a consacré un débat de coordination et deux débats de haut niveau au développement de l'Afrique et envisage de créer un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Tout cela souligne l'importance qu'au niveau intergouvernemental des Nations Unies on donne aux questions intéressant l'Afrique. Pour appuyer la réalisation du Nouveau Partenariat, il faut que le niveau intergouvernemental actuel d'engagement et d'attention portant sur l'Afrique se maintienne.

26. En favorisant au niveau intergouvernemental une réponse coordonnée et concertée des Nations Unies aux questions solidaires de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique, on y renforcera l'efficacité et l'effet du travail de l'ONU. À cette fin, le groupe d'évaluation a recommandé que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social tiennent périodiquement des réunions communes pour mobiliser l'appui international à l'Afrique dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, qui relève du Conseil de sécurité, et dans celui du relèvement économique, de la reconstruction et du développement après conflit, pour lequel le Conseil économique et social a une responsabilité sans égale. De plus, dans le cadre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat, on recommande qu'un point relatif à celui qu'elle donne à sa réalisation soit mis chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Pour aider celle-ci dans ses délibérations, un rapport sur l'Afrique serait préparé dès 2004. Cela permettra à toutes les institutions de faire rapport sur leur appui au Partenariat.

27. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés est actuellement chargé de plaider mondialement la cause de l'Afrique; de fournir aux organes intergouvernementaux du Siège des Nations Unies (Comité du programme et de la coordination, Conseil économique et social et Assemblée générale) dans leurs délibérations sur l'Afrique, un appui de fond sur son développement, facilitant ainsi leurs débats et pourparlers; de servir de secrétariat à l'Équipe spéciale interdépartementale et interorganisations chargée du suivi des recommandations du Secrétaire général dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique; et de mobiliser l'appui international, notamment par la promotion de la coopération Sud-Sud, pour réaliser le Nouveau Partenariat. Le Bureau du Coordonnateur spécial sert aussi de secrétariat au Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique, créé en 1992 par le Secrétaire général pour le conseiller sur les mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre afin d'en encourager et d'en soutenir le développement.

28. Le Secrétaire général est en train de revoir la manière dont l'ONU appuiera le Nouveau Partenariat.

IV. Recommandations

29. Le Groupe de personnalités éminentes chargé de l'évaluation indépendante avait notamment pour mandat de recommander de nouvelles dispositions pour prendre la suite du Nouvel Ordre du jour. **Il a noté que le Nouveau Partenariat s'était révélé être le cadre politique de facto du développement de l'Afrique, et que toutes les entités déterminées à assurer ce développement devaient aider à le rendre efficace. Il est donc recommandé de faire du Nouveau Partenariat le nouveau cadre politique du développement de l'Afrique**, autour duquel la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, devrait concentrer ses efforts en faveur du développement de l'Afrique. La clef de la mise en oeuvre réussie du Nouveau Partenariat réside dans sa bonne utilisation. La façon dont le système des Nations Unies peut aider à mettre en oeuvre le Partenariat a été examinée dans la section précédente. La présente section, où sont exposées les conclusions, énonce un certain nombre de recommandations basées sur les enseignements tirés du Nouvel Ordre du jour, en se concentrant sur des séries d'actions soigneusement ciblées prises par les pays africains et par la communauté internationale.

Les pays africains

30. La première tâche essentielle des pays africains est d'intégrer les priorités du Nouveau Partenariat dans leurs cadres de planification du développement national, qu'il s'agisse de la vision stratégique d'ensemble du pays ou des plans nationaux de développement adoptés par les gouvernements. Cela permettra non seulement de renforcer la mise en oeuvre du Partenariat, mais aussi de démontrer dans la pratique que la maîtrise du Partenariat revient aux pays eux-mêmes. Lorsque les gouvernements décident aussi de poursuivre certaines priorités dans le contexte sous-régional ou régional, il faudra élaborer les instruments d'application appropriés.

31. L'un des principaux enseignements à tirer de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour est **la nécessité d'établir un organe de coordination du Nouveau Partenariat au sein des structures gouvernementales des pays africains. Cet organe de coordination appuiera le processus d'intégration des priorités du Partenariat dans les plans ou**

stratégies nationaux de développement, assurera le suivi de la mise en oeuvre du Partenariat, servira de dépositaire de l'information et des données sur les activités du Partenariat, aidera à faire connaître le Partenariat et encouragera la réponse coordonnée des différents gouvernements au Partenariat.

32. L'engagement financier en faveur d'un programme est l'une des principales caractéristiques de la maîtrise et de la responsabilité le concernant, et marque aussi l'importance qu'on y attache. **Les gouvernements africains devront allouer des ressources financières considérables aux programmes du Partenariat, en puisant dans leur budget d'équipement. Cette allocation sera à la fois la preuve de leur engagement et de leur maîtrise du Partenariat, en même temps qu'elle en assurera la mise en oeuvre**.

33. L'un des principaux problèmes ressortant de la négociation est l'insuffisance de la capacité de coordonner les ressources extérieures – tant financières que techniques – et l'acheminement et l'utilisation de l'aide. Ce problème présente divers aspects. D'une part, la capacité limitée qui existe dans les pays africains est débordée par la multiplicité des missions, des procédures de présentation de rapports et des normes de comptabilité imposées par divers donateurs. **Les partenaires de développement de l'Afrique peuvent aider à résoudre le problème en réduisant les conditions imposées par les donateurs. D'autre part, les pays africains doivent consentir un effort particulier pour renforcer leur capacité de négociation et de gestion de l'aide**.

34. Les pays africains ont pris plusieurs engagements dans le cadre du Partenariat pour améliorer leur gouvernance et leur gestion économique. Ces engagements ont été pris délibérément pour souligner que l'Afrique est décidée à adopter les normes et codes généralement acceptés dans les domaines de la transparence financière, de la responsabilisation, de la protection de l'intégrité du système monétaire, et des normes en matière bancaire et financière, et à y adhérer. La mise en place du mécanisme d'examen par des pairs en Afrique afin de suivre le progrès de l'application de ces codes contribuera pour beaucoup à promouvoir le respect par les pays africains des normes convenues et à déterminer les besoins des différents pays en matière de capacités. Ce sont là des faits nouveaux très positifs, qui méritent un ferme appui. **Les pays africains doivent engager des ressources pour bâtir le type d'institutions et développer les compétences techniques nécessaires pour gérer efficacement le processus d'examen par des pairs aux niveaux national et régional**.

35. L'un des principaux facteurs qui expliquent la médiocre performance des économies africaines est qu'elles sont lourdement tributaires des produits de base, comme l'illustre le rapport d'évaluation. Les auteurs de l'évaluation indépendante relèvent que la composition des exportations de l'Afrique confirme que celle-ci continue de dépendre des produits de base, les produits non pétroliers représentant 26,6 % du total des exportations africaines, le pétrole 54,7 % et les produits manufacturés 18,4 %[6]. Les conséquences de cette forte dépendance par rapport aux produits de base sont nombreuses et diverses : faible niveau du commerce intra-africain, baisse de la part des exportations africaines dans le commerce mondial, incapacité de tirer vraiment parti des conditions préférentielles d'accès aux marchés, et dépendance croissante par rapport à l'aide et au financement de la dette, du fait de la baisse continue des recettes d'exportation. **Bien que l'importance de la diversification ait été soulignée dans le Nouvel Ordre du jour et soit entièrement reconnue par les gouvernements africains, il n'y a guère eu de progrès dans ce domaine, comme l'illustrent les chiffres cités. Les pays africains doivent consentir un plus gros effort de diversification dans le cadre du Partenariat, en particulier en instaurant un environnement favorable au développement industriel**.

La communauté internationale

36. La communauté internationale a manifesté un grand intérêt et exprimé son appui à l'égard du Partenariat. Il lui faut à présent les étayer par des actions tangibles, en particulier dans les domaines du commerce, de l'aide, de la dette et du renforcement des capacités. Ces quelques dernières années, plusieurs pays développés ont lancé des initiatives dans le domaine du commerce aux fins d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. Les pays africains bénéficieront de ces initiatives. Qui plus est, le Programme de Doha pour le développement a jeté la base des négociations sur une large gamme de questions commerciales. Toutefois, on sait bien que le programme de travail post-Doha imposera aux pays

africains de nouvelles négociations commerciales et une charge supplémentaire du point de vue de l'application des règles. Ces pays auront donc besoin de davantage de temps pour s'adapter à certaines des règles nouvellement convenues, développer une capacité solide d'élaboration de politiques et de négociation en matière commerciale, et investir dans l'édification de leur propre capacité de production pour tirer parti de la plus grande libéralisation du commerce. Dans le même temps, il reste encore beaucoup à faire pour éliminer l'éventail des barrières commerciales qui continuent d'entraver les exportations africaines, comme par exemple les subventions qui font obstacle à l'exportation des produits agricoles africains, les crêtes tarifaires et d'autres barrières non tarifaires. **Les pays développés doivent renouveler et renforcer leur engagement à éliminer les divers obstacles à l'exportation des produits africains traités, semi-traités et agricoles qui pourraient bénéficier de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat. En outre, un appui international renforcé aux efforts déployés par les pays africains pour diversifier leurs économies, en particulier l'élimination des contraintes du côté de l'offre, aidera l'Afrique à mieux tirer parti des possibilités existantes d'accès aux marchés**.

37. À la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, certains pays donateurs se sont engagés à accroître l'APD. S'il est vrai que ces nouveaux engagements contribueront à inverser la tendance à la baisse de l'aide de ces dernières années, cela risque d'être insuffisant quand on voit l'ampleur des tâches à accomplir en Afrique. **Il faudrait à tout le moins doubler l'aide à l'Afrique pour accroître l'investissement dans l'éducation, la santé et les infrastructures, de façon à stimuler la productivité et la croissance économique, qui sont des facteurs cruciaux de la réduction de la pauvreté. Pour produire l'effet voulu, les donateurs et les bénéficiaires doivent s'efforcer de rendre l'aide plus efficace, ces efforts venant en complément d'une assistance accrue**.

38. En ce qui concerne la dette extérieure, on reconnaît largement la nécessité d'efforts concertés de la communauté des donateurs et des créanciers et des pays pauvres très endettés eux-mêmes, notamment un allégement de la dette plus rapide, plus profond et plus large dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. À cet égard, il convient d'accroître les ressources réservées à cette initiative si l'on veut assurer qu'elle soit intégralement financée. **L'analyse de la gestion viable de la dette des pays pauvres très endettés devrait se fonder sur des projections plus réalistes des recettes d'exportation des pays bénéficiaires**.

39. L'assistance technique représente depuis longtemps un important élément de l'APD à l'Afrique. Toutefois, une perspective nouvelle est apparue concernant l'importance de la réorientation des ressources que les donateurs bilatéraux affectent à l'assistance technique en faveur du renforcement des capacités humaines et institutionnelles en Afrique. **Maintenant que la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat, programme contrôlé et dirigé par l'Afrique, est en cours, c'est le moment ou jamais pour les partenaires de développement de l'Afrique de consacrer l'assistance technique au renforcement des capacités en Afrique, pour stimuler la croissance économique et le développement**.

V. Conclusions

40. L'Afrique se trouve à un tournant décisif, marqué par de nombreuses tendances et évolutions encourageantes. L'Acte constitutif de l'Union africaine est entré en vigueur, pavant la voie au passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine. Certains pays, jusqu'ici secoués par les conflits et les luttes, sont en train de sortir de cette situation et d'aborder la transition vers la démocratie et le relèvement et la reconstruction après le conflit. Le lancement du Nouveau Partenariat renforce la détermination de l'Afrique à diriger elle-même le cours de son développement. La confluence de la maîtrise et de la direction africaines du Nouveau Partenariat, la ferme expression d'appui de la communauté internationale en faveur du Partenariat et l'engagement pris par le système des Nations Unies à répondre de façon coordonnée et cohérente aux besoins du Partenariat impriment une nouvelle dynamique au développement de l'Afrique. Le Plan d'action pour l'Afrique adopté par le Groupe des huit pays industrialisés lors de leur Sommet tenu à Kananaskis (Canada) en juin 2002 représente une importante expression de l'appui international au Partenariat. Il y a ici une occasion à ne pas

manquer dans le développement de l'Afrique, et les pays africains et leurs partenaires de développement, y compris les organismes du système des Nations Unies, doivent la saisir de façon créative et dans la collaboration.

Notes

[1] Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 3 (A354/3/Rev.1), chap. V, par.6.

[2] Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

[3] Voir résumé des conclusions auxquelles le CAC est parvenu à sa première session ordinaire de 2001 (ACC/2001/4), par. 27.

[4] Voir résumé des conclusions auxquelles le CAC est parvenu à sa deuxième session ordinaire de 2001 (ACC/2001/5), par. 8 c).

[5] Les décisions de la réunion de consultation annuelle régionale reflétées dans ce rapport se sont appuyées sur la note de la CEA intitulée « The New Partnership for Africa's Development (NEPAD): recent developments and support by the United Nations system » (CEB/2002/HLCP/CRP.2) du 25 février 2002 (anglais seulement).

[6] D'après le rapport de l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour, cette composition des exportations était la même à la fin des années 90.